

Paris, le 4 novembre 2014

## **L'industrie papetière se réjouit de la décision de l'Assemblée nationale reconnaissant l'utilité sociale du papier comme support des documents électoraux**

De manière quasiment unanime, les députés ont exprimé lundi 3 novembre leur attachement à la diffusion des informations électorales sous format « papier ».

En rejetant l'article de la loi de finances pour 2015 qui prévoyait de supprimer l'envoi à domicile de la documentation électorale imprimée (professions de foi...), les députés ont affirmé que ce mode de diffusion de l'information a une utilité sociale qui dépasse celle de tous les autres moyens tels que l'accès par internet ou la consultation en Mairie.

Cette reconnaissance de l'utilité sociale du papier reprend en tout point les arguments qui ont été développés par l'industrie papetière. COPACEL avait en effet mis en avant que l'accès à une information nécessaire à la vie démocratique ne pouvait pas être conditionné à la possession par le citoyen des moyens permettant d'accéder à internet.

Yves Herbaut, Président de COPACEL, déclare : « la valeur sociétale du papier a été reconnue à l'occasion de ce débat. Nous devons mieux faire comprendre cette valeur aux pouvoirs publics et à nos concitoyens afin que ce sujet ne ressurgisse pas à l'occasion des élections futures ».

### Contact presse :

Mme Anaïs ROBERT – Tél. : 01 53 89 24 11 – Email : [anis.robert@copacel.fr](mailto:anis.robert@copacel.fr)

**COPACEL** (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 75 entreprises, employant plus de 14 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 6,5 milliards d'euros.